

Compte-rendu du Conseil d'école du 12 03 2024

Ne
rien
ins-
crire
dans
cette
co-
lonne

Début de séance à 18h35

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

- Effectif global et information pour la rentrée de septembre 2024 :

Actuellement, 471 élèves. Effectif stable, peu de mouvement depuis la rentrée.

Pour la rentrée prochaine, il s'avère que l'effectif estimé en GS est beaucoup plus faible que d'habitude (88 GS) et inférieur aux départs (99 CM2). Les inscriptions des élèves arrivant en CP ne sont pas encore commencées ; pas encore de visibilité sur les futurs départs et arrivées d'élèves.

L'académie aurait décidé la fermeture d'une classe sur une première estimation de décembre : document officiel non encore transmis. Les inscriptions d'avril permettront d'affiner les estimations.

- Les AESH : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (anciennement nommé AVS, Auxiliaire de Vie Scolaire).

Ce sont des personnels de l'Education nationale, sous contrat de droit public, recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue des trois ans. Ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation académiques et nationaux.

Leur mission est d'assurer une aide humaine visant à favoriser l'autonomie des élèves en situation de handicap.

Cette année, 7 AESH sont affectées dans l'école : 2 présentes tous les jours, 5 présentes partiellement car elles interviennent également dans d'autres écoles élémentaires ou maternelles ou au collège.

Elles accompagnent 12 élèves du CP au CM2, nombre en hausse chaque année. Elèves pour qui la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées, a reconnu un handicap et accordé une aide soit individuelle, soit mutualisée* (pour notre école, *2 élèves par classe, avec un temps doublé) sur un à trois volets d'aide : vie quotidienne, apprentissage, vie sociale et relationnelle. Selon leurs missions, les AESH peuvent donc être présentes en classe, dans la cour et/ou en sortie.

La mise en place des emplois du temps est complexe : il faut prendre en compte les moments de présence dans l'école des AESH, les durées d'aide notifiées aux élèves et les contraintes des classes (piscine, gymnase). L'organisation des plannings des AESH est à la charge des enseignantes.

Le temps d'aide est accordé après étude du dossier de l'élève par la MDPH pour : 8 ou 12 heures (pour un élève), 15 heures (pour 2 élèves dans une même classe), voire 20 ou 24 heures maximum (pour un élève).

Chaque année, la notification est réétudiée au cours d'une réunion dite ESS, Equipe de Suivi de Scolarisation, y sont conviés l'enseignante et l'AESH, le psychologue et le médecin de l'Education nationale, la directrice de l'école, la famille et les partenaires de soins. C'est la Référente de scolarisation, enseignante en charge de faire le lien entre l'école et la MDPH, qui réalise ces bilans.

Cependant, en raison d'un problème de recrutement (manque de candidats et démissions), le nombre d'AESH n'est pas suffisant car les demandes augmentent chaque année. En conséquence, le temps réel auprès des élèves est légèrement inférieur au temps notifié.

Les alternatives sont limitées, avec le manque de places dans les classes ULIS (classes dans des établissements classiques mais avec un suivi adapté), mais aussi de places dans les IME pour les cas les plus complexes.

En cas d'absence de l'enseignante et de non-remplacement : l'élève va dans une classe d'accueil accompagné de son AESH. En cas d'absence de l'AESH, il n'y a pas de remplaçante : l'enseignante assure seule l'enseignement en accordant une attention particulière à l'élève, parfois au détriment du reste du groupe.

ACTIVITES ET APPRENTISSAGES :

• Education à la sexualité :

Inscrite dans une circulaire du Bulletin Officiel de 2018. Le sujet a été imposé à l'ordre du jour du conseil d'école de 2022 par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale. Il doit être abordé désormais chaque année dans un des conseils d'école.

Le cadre fixe une mise en œuvre effective. Tous les élèves doivent en bénéficier. Cette démarche éducative s'étend de la maternelle à la fin du lycée. Elle est transversale et progressive : les séances sont adaptées à l'âge des enfants, intégrées à d'autres disciplines et traitées selon les opportunités apportées par la vie de classe.

L'éducation à la sexualité concerne directement l'enseignement moral et civique et l'enseignement scientifique mais est aussi abordée en éducation physique et sportive, éducation artistique ou littérature-jeunesse.

Au regard des programmes d'enseignement et de l'âge des élèves, plusieurs thématiques peuvent être abordées :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons → « école et cinéma 2024 »

L'objectif de ces actions : l'apprentissage de l'altérité et des règles sociales du vivre ensemble, la prévention très en amont du harcèlement.

Aucune intervention extérieure n'est prévue cette année sur ce sujet.

• Les différentes activités proposées avec des intervenants :

L'intervention de personnes extérieures a pour objectif de compléter et d'enrichir les enseignements et s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe, en lien avec le projet d'école et les programmes de l'Education nationale.

Les interventions se font soit sur le temps scolaire dans les locaux scolaires, soit lors des sorties scolaires. Elles sont ponctuelles et sous la responsabilité de l'enseignant concerné.

On distinguera les interventions ponctuelles organisées par l'école des interventions organisées par la mairie sur l'année scolaire avec les

éducateurs sportifs : 1 créneau d'une heure hebdomadaire par classe + 1 journée pour les « Jeux Olympiques et Paralympiques » / maîtres-nageurs : 10 créneaux d'intervention par classe dont 1 créneau pour les « Jeux Olympiques et Paralympiques » en CM2 / moniteurs d'équitation : 10 séances en CE2)

A noter : Un éducateur sportif n'est plus présent, le remplaçant s'est désisté. Un recrutement est en cours. Les retours au niveau du collège sur l'éducation sportive en primaire sont très positifs.

Interventions ponctuelles en classe, depuis septembre :

CP : Conservatoire municipale

CE1 : Conservatoire municipale

CE2 : producteur de cinéma : présentation d'un métier (1 classe)

CM1 : « Tri des déchets » avec la CASGBS, « Les archives » du service municipal

CM2 : la Garde républicaine : présentation d'un métier, « Sécurité routière pour tous » avec la Police municipale, « Permis Internet » avec la Police nationale, « Initiation à la programmation » avec deux parents d'élève, « Prévention harcèlement et cyber harcèlement » avec la Police Municipale, ; « formation

« Jux Premiers secours » avec Protection civile (organisé par la Caisse des Ecoles)

Interventions ponctuelles à l'extérieur :

Pour toutes les classes : les conférencières du château de Maisons, les ludothécaires et bibliothécaires municipales.

CP : le cirque (île de la commune)

CE1 : « l'école à la campagne » à Marly le Roi, pratique au golf de Maisons-Laffitte

CE2 : « l'école à la campagne » à Marly le Roi, « Sécurité routière » avec la Police municipale (organisée par la Caisse des Ecoles)

CM1 : « l'énergie » en classe découverte, « la fabrique à métro » à Saint-Ouen

CM2 : « la Garde républicaine : présentation d'un métier », « le char à voile » en classe découverte, 2 classes vont se rendre au collège du Prieuré pour la Semaine de la Presse.

• Les classes équitation :

En phase de finalisation : en attente de la validation du renouvellement de l'agrément EN. Visite du centre équestre effectuée hier.

Le planning pour les 3 classes de CE2 prévoit 10 séances du 18 mars à la fin de l'année scolaire, au centre équestre Napoléon. Les élèves s'y rendront en car (financés par la mairie).

MOYENS : COOPERATIVE OCCE

• Financement de la classe découverte des CM2 à Saint Hilaire de Riez :

Séjour financé par les familles et par la Caisse des Ecoles, aide ponctuelle du CCAS à certaines familles et mise en place d'une « Trousse à projets » pour obtenir une aide de la part de donateurs. Le projet a été transmis à l'association et est en cours de validation. Les dons seront ouverts à tous : parents, grands-parents, amis et même entreprises. Ils seront sujets à réduction d'impôt.

VIE DE L'ECOLE :

• Les actions des associations de parents d'élèves pour l'école :

- Le concours de dessins « Mon sport préféré », organisé la PEEP, vient de se clôturer. 17 classes ont participé. Le jury est en cours de délibération.
- Le concours de rédaction de « critique littéraire » a aussi été proposé aux CM1 et CM2 et va se clôturer le 15 Mars.
- La Peep a proposé par ailleurs deux interventions extérieures pour l'année scolaire prochaine :
 - o Par l'association « Femmes et Sciences », qui œuvre à promouvoir les femmes dans les métiers scientifiques. L'intervention consisterait dans le témoignage de femmes présentant leur métier (pilote de ligne, astrophysicienne ...), mais aussi d'une exposition de photos (intérieure ou extérieure)
 - o Par une association de journalistes, à destination des plus grands, sur la compréhension et le traitement de l'information dans les médias sous la forme d'ateliers.
- Le réagencement et l'enrichissement de la bibliothèque de l'école (achat d'ouvrages) seront aussi menés dans les mois à venir par la Peep, avec la participation de l'équipe du centre de loisirs et de la mairie.
- L'initiation à la programmation informatique devrait être reconduite pour les CM2, avec un enrichissement sur la robotique, en utilisant des robots achetés par la mairie.
- L'API étudie les possibilités de végétaliser la cour, notamment pots et plantes
- L'API va proposer à nouveau des casquettes à la vente et, nouveauté cette année, des t-shirts blancs en vue de la fête des écoles

- Quelques dates :

Les Grandes Chorales de l'école : en juin, dates à confirmer selon disponibilité de la grande estrade

La Semaine olympique et paralympique : aquatique du 22 au 26 avril 2024 (pour les CM2) / terrestre du 17 au 24 juin du CP au CM2 et 6^{ème} (au stade Desaix)

Fête des Ecoles organisée par la Caisse des Ecoles : samedi 15 juin, au stade Desaix

Kermesse de l'école : vendredi 28 juin

- Besoins en matériel :

Le renouvellement des chaises et de certaines tables dans la salle des maîtres est nécessaire. Une demande devra être faite en début d'année scolaire prochaine à la mairie.

Fin de séance à 20h00

Signatures : le 18 / 03 / 2024,

la Directrice de l'école
Mme Balcou,

les Représentants de Parents d'élèves :
Mme Bordone
pour l'API

Mr Fouquet
pour la PEEP